

Département du Nord - Arrondissement de CAMBRAI

# Ville d'ESCAUDŒUVRES

☎ 59161 - ☎ 03.27.72.70.70. - FAX : 03.27.72.70.92.

## ARRETE MUNICIPAL PORTANT INTERDICTION D'ARRET ET DE STATIONNEMENT – du 269 au 275 rue Jean Jaurès –

Le Maire de la commune d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1 et R131-1 à R131-11,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
- Vu l'arrêté municipal du 27 mars 1973 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans la commune,
- Vu la demande effectuée par ENSIO SAS sise TSA 70011 69134 Dardilly cedex.
- Considérant qu'en raison du remplacement cadre et plaque –chambre orange-en trottoir du 269 au 275 rue Jaurès à Escaudoeuvres, il convient de prendre des mesures pour interdire le stationnement et prévenir les accidents.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Au cours de la période du 05 août 2024 à 07 heures 00 au 06 septembre 2024 à 18 heures 00, le stationnement sera interdit du 269 au 275 rue Jean Jaurès à Escaudoeuvres.

**Article 2** : L'interdiction de stationnement sera portée à la connaissance des usagers par les panneaux : B6d.

**Article 3** : La signalisation de restriction sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**Article 4** : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise ENSIO SAS.

**Article 5** : Madame la Directrice générale des Services de la commune d'ESCAUDŒUVRES et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de CAMBRAI.
- Monsieur le Commissaire Principal de Police Chef de la Circonscription de CAMBRAI
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Aux riverains

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 09 juillet 2024  
Le Maire,  
Thierry BOUTEMAN

